

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE**

**AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la susdite municipalité**

AVIS DE PROMULGATION / ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 365 FIXANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES POUR
L'EXERCICE FINANCIERS 2024 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvère que le règlement suivant a été adoptée par le conseil municipal à la séance extraordinaire tenue le 22 janvier 2024 :

- **Règlement n°365** fixant les différents taux de taxes pour l'exercice financiers 2024 et les conditions de perception.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site internet de la Municipalité au www.saint-sylvere.ca ou au bureau municipal situé au 756A rue Principale, Saint-Sylvère (QC) G0Z 1H0, sur les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvère
Ce 23^e jour du mois de janvier 2024



Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 23^e jour de janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour de janvier 2024



Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et secrétaire-trésorière